

APPEL À PROJETS FONDATION ARC

PASSERELLE 2025

Vers les concours de recrutement des chercheurs en cancérologie

Site de soumission : <https://appelsaprojets.fondation-arc.org>

Contact : passerelle@fondation-arc.org

Date limite de saisie en ligne : **lundi 16 juin 2025 avant 15h**

1. Contexte et objectifs

Chaque année, dans le cadre de sa politique scientifique, la Fondation ARC soutient des projets de recherche ambitieux et originaux. En 2025, la Fondation ARC relance son appel à projets « Passerelle » dont l'objectif est de promouvoir l'intégration des chercheurs en cancérologie les plus prometteurs dans les organismes de recherche (Établissements Publics à caractère Scientifique et Technologique - EPST) en France. Il s'adresse à des chercheurs non statutaires qui se préparent à un concours de recrutement dans l'année qui suit l'attribution de ce financement Passerelle.

Les candidats soutenus par la Fondation ARC recevront une subvention destinée à couvrir leur salaire et des frais de fonctionnement pour leurs travaux de recherche pendant un an. Le laboratoire d'accueil s'engage quant à lui à offrir au candidat les moyens complémentaires nécessaires à sa recherche pendant la durée du financement et à soutenir sa candidature dans un EPST.

2. Caractéristiques du soutien proposé par la Fondation ARC

Champ de l'Appel à projets

Les dossiers présentés peuvent être issus de tout laboratoire de recherche publique et relever de tous les domaines et disciplines participant à la lutte contre le cancer, depuis la recherche fondamentale et translationnelle jusqu'à la recherche clinique incluant l'épidémiologie et les sciences humaines et sociales. La pertinence en cancérologie et le projet d'intégration de la thématique dans l'équipe d'accueil et la structure de recherche seront spécifiquement évalués.

Critères d'éligibilité et de recevabilité

- Profil requis : titulaires d'un doctorat d'université (PhD).
- Laboratoire d'accueil situé en France. Les équipes d'accueil éligibles doivent être labellisées par un des EPST.
- **Une même équipe de recherche ne peut pas soutenir plusieurs candidats lors d'une même session de cet appel à projets.**
- Une lettre d'engagement co-signée par le directeur de l'équipe d'accueil et le directeur de la structure d'accueil (institut /unité/département) si différent, **doit impérativement être jointe au dossier.**

Cette lettre mentionnera clairement :

- ✓ L'engagement de la structure d'accueil à présenter le candidat aux concours de recrutement des chercheurs par un EPST.
 - ✓ L'engagement de la structure d'accueil à l'attribution de locaux et de moyens (à préciser) au candidat pour lui permettre de mettre en œuvre son projet de recherche pendant la durée du financement Passerelle, puis en cas de recrutement.
 - ✓ La stratégie de préparation du candidat par l'équipe d'accueil aux concours envisagés
 - ✓ La plus-value de l'intégration pérenne du candidat pour l'équipe d'accueil ainsi que la place envisagée du candidat dans l'organigramme.
- Le candidat s'engage formellement à présenter sa candidature aux concours à un poste pérenne de chercheurs au sein d'un EPST en 2026 et à fournir à la Fondation ARC la preuve de dépôt de sa candidature lors du suivi du projet.
 - Une lettre d'engagement de l'organisme gestionnaire de la subvention indiquant la possibilité de gérer le salaire du candidat pendant une année dans le cadre de la législation en vigueur **est obligatoire pour la validation de la candidature**. Un modèle de document est à télécharger, compléter, signer puis recharger dans le dossier pour pouvoir valider la candidature.

Les lauréats d'une édition antérieure Passerelle sont éligibles au présent AAP 2025 uniquement s'ils respectent les deux critères suivants :

- Avoir postulé aux concours EPST en 2025.
- Avoir été sélectionné à l'oral d'une des sections/CSS à laquelle le/la candidat(e) aura candidaté – un justificatif devra être fourni dans le dossier de candidature.

De plus, dans le dossier de candidature, il est nécessaire de motiver la demande de renouvellement du financement Passerelle, justifier l'évolution attendue de la candidature pour une présentation aux concours EPST en 2026. Il est également demandé aux lauréats précédents, de détailler l'utilisation de la subvention passerelle précédemment obtenue.

Critères d'exclusion ou non-éligibilité

- Sont exclus et non éligibles à l'AAP Passerelle les candidats ayant un financement en cours de type JCJC ANR, ATIP-Avenir, ERC ou d'une chaire de professeur junior à la date de prise d'effet du financement Passerelle.
- Les candidats à un concours de recrutement dans une équipe non labellisée par un EPST.

3. Modalités de financement

- L'organisme gestionnaire de la subvention (CNRS, INSERM, Université, etc.) sera l'employeur du lauréat : il sera en charge de la gestion de son salaire (Contrat à durée déterminée / CDD à temps plein) et de la subvention de fonctionnement.
- Prise d'effet pour la session 2025 : **entre le 16 octobre 2025 et le 1^{er} février 2026**
- Montant et durée du financement :
Part salariale: 80 000€ maximum pour une durée de 12 mois (6 666,67€ mensuel maximum). Le montant qui sera appliqué est variable selon l'organisme gestionnaire. Il comprend le salaire brut et les cotisations patronales pour la durée du financement selon la grille de l'organisme gestionnaire en charge de la mise en place du contrat de travail.
Part fonctionnement: 20 000 €. La part fonctionnement est destinée à financer uniquement les consommables et des frais de missions (plafonnés à 2 000€) en lien avec le projet du Lauréat, et sous la responsabilité de ce dernier. L'environnement technique nécessaire au projet (matériel de bureau, matériel informatique, équipements, etc.) devra être fournis par le laboratoire d'accueil. La période et les modalités d'utilisation des fonds seront précisés dans une convention de partenariat établie entre les lauréats, leurs organismes gestionnaires et la Fondation ARC.

- Cette subvention n'est pas cumulable avec des financements couvrant le salaire du lauréat pour la même période ou une partie de cette période (par la Fondation ARC ou un autre financeur). Les candidats ayant formulé des demandes auprès de plusieurs financeurs pour une période concomitante à la demande doivent, en cas d'obtention, faire connaître le plus rapidement possible leur choix à la Fondation ARC. Si le choix ne se porte pas sur le financement Passerelle, ce dernier est caduc et ne pourra être reporté.
- Les lauréats passerelle en cours de financement ne sont pas éligibles à d'autres financements Fondation ARC sur une période concomitante.
- L'obtention d'autres financements (couvrant le salaire et / ou la part de fonctionnement nécessaire au projet) devra impérativement faire l'objet d'une information à la Fondation ARC qui étudiera au cas par cas le cas échéant : l'articulation éventuelle des financements pour la part salaire et/ou décidera du maintien ou non de la part fonctionnement.
- En cas de recrutement effectif par un EPST pendant la durée du financement Passerelle, la part salariale non utilisée à la date de prise d'effet du poste sera restituée à la Fondation ARC et la part fonctionnement pourra être conservée pour la période initialement accordée.

4. Sélection des projets

Procédure de sélection

Les dossiers de candidature respectant les critères d'éligibilité et de recevabilité seront expertisés par un **comité *ad hoc*** dans le respect de la charte de déontologie et de la procédure de prévention et de gestion des liens d'intérêts établis par la Fondation ARC. L'expertise comportera une **présélection sur dossier puis une audition des candidats présélectionnés**. Le Conseil Scientifique, sur avis du comité *ad hoc*, proposera une liste de lauréats au Conseil d'Administration de la Fondation ARC pour décision de financement.

Critères d'expertise

Le comité *ad hoc* examinera les candidatures en fonction des critères suivants :

- Le respect des critères d'éligibilité et de recevabilité.
- Le candidat :
 - Parcours universitaire
 - Parcours scientifique
 - Stratégie de recrutement et d'intégration dans l'équipe d'accueil
- Le laboratoire d'accueil : apport à la recherche en cancérologie et soutien apporté au candidat
- Le projet scientifique : il décrira les travaux envisagés par le candidat à moyen terme (min 3 ans) et la partie qui sera réalisée pendant l'année Passerelle. Les critères évalués sont :
 - Positionnement : pertinence en cancérologie, maîtrise du sujet et des concepts, clarté des objectifs, originalité de la question posée et des approches.
 - Organisation : faisabilité technique, réalisme de l'agenda proposé, intégration dans l'équipe d'accueil.

5. Calendrier de l'appel à projets

	Session 2025
Ouverture de l'appel à projets	21 février 2025
Date limite de dépôt des dossiers	16 juin 2025 à 15h
Présélection des dossiers	Début septembre 2025
Audition des candidats présélectionnés	Mi-septembre 2025 (date précise à venir)
Sélection par le Conseil Scientifique	2 octobre 2025
Décision du Conseil d'Administration	16 octobre 2025
Notification des résultats.	Octobre 2025
Mise en place des financements	16 octobre 2025 – 01 février 2026

6. Modalités de soumission

Le dossier de candidature, comprenant l'ensemble des éléments nécessaires à l'évaluation scientifique et technique du projet, devra être établi suivant la présente notice et rempli sur la plateforme Internet de la Fondation ARC accessible à l'adresse suivante :

<https://appelsaprojets.fondation-arc.org>

A la soumission finale, un accusé de réception email sera adressé au candidat.

Tant que l'appel à projets n'est pas clos, il est possible de modifier le dossier de candidature autant de fois que nécessaire. Il est important de resoumettre le dossier après modification pour sa validation.

Attention, après la clôture de l'appel à projets, le dossier ne peut plus être modifié.

Cependant, jusqu'à la date du Conseil Scientifique, le candidat a la possibilité de nous contacter à l'adresse passerelle@fondation-arc.org pour indiquer une évolution des publications : publications acceptées ou en révision favorable (joindre la lettre de l'éditeur) et ajouter l'information en annexe du dossier.

ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU DOSSIER DE CANDIDATURE

A saisir sur internet : <https://appelsaprojets.fondation-arc.org>

Le dossier peut être présenté en français ou en anglais (Seule la fiche « résumé grand public » doit impérativement être en français).

* : Informations obligatoires pour la validation du dossier de candidature

NB : Le nombre de caractères indiqués ci-dessous est un nombre maximum, espaces non compris

Porteur du projet

Informations sur le candidat

- Nom et prénom du porteur*
- Date de naissance et nationalité*
- Coordonnées (adresse, email de contact pendant la durée du financement, email secondaire et téléphone) *
- Numéro ORCID¹ du porteur

Formation du candidat

- Date d'obtention du doctorat d'université (PhD)*
- Autre formation : information sur les autres diplômes/formations (intitulé, date d'obtention ou prévue, établissement)
- Recrutement :
 - Avez-vous déjà présenté votre candidature à un concours à un poste pérenne de recherche dans un EPST ? si oui indiquez l'organisme, la section, l'année, le titre de votre projet, votre classement (1 000 caractères).
 - A quel(s) concours envisagez-vous de postuler ? indiquez pour chaque concours envisagé l'organisme, la section et le calendrier prévisionnel (1 000 caractères).

CV du candidat

- CV court (2 000 caractères)
- CV* (format PDF, 5 Mo maximum)

Lettre de motivation du candidat* (3000 caractères)

Cette lettre fera ressortir les points saillants de la carrière, la stratégie de candidature aux concours et les perspectives

Publications scientifiques du candidat :

Le candidat sélectionnera au maximum 10 publications qu'il considère comme les plus significatives.

- Publications du candidat dans les revues à comité de lecture (en chronologie inversée): auteurs – journal – année – titre; *Pour les publications acceptées, renseignez le PMID uniquement. Pour les publications en révision, sous presse ou soumises, la lettre de l'éditeur (format PDF, 5Mo maximum) sera jointe obligatoirement.*

Structure d'accueil et laboratoire

Laboratoire d'accueil du porteur* : *le laboratoire d'accueil doit obligatoirement être situé en France*

- Nom de l'établissement – adresse – direction (nom prénom)
- Nom du laboratoire (Unité ou service ou laboratoire ou département...) – adresse – direction
- Établissement de tutelle pour les laboratoires en France : Unité INSERM et/ou CNRS et/ou Faculté et/ou autres tutelles
- Équipe et responsable de l'équipe (nom, titre, statut, affiliation, email, tél)
- CV du responsable de l'équipe (format PDF, 5 Mo maximum)
- Organigramme du laboratoire (format PDF, 5 Mo maximum)

¹ Pour plus d'information voir : <https://orcid.org>

Projet scientifique

Identification scientifique* :

- Classifications CSO² associées au projet de recherche* (1 à 2 items)
- Types de recherche* (fondamentale, translationnelle, clinique ou autre à préciser – plusieurs choix possibles)
- Thématiques et disciplines associées au projet de recherche*
- Groupe d'âge de la population étudiée* (plusieurs choix possibles)
- Localisations cancéreuses associées au projet de recherche* (aucune localisation, toutes localisations ou 1 à 10 localisations du cancer primitif et des métastases)
- Mots-clés (français et anglais) * (3 à 5 mots-clés)

Résumé scientifique* (2 500 caractères)

Projet scientifique détaillé :

- Titre du projet en français et en anglais* (250 caractères)
- Acronyme
- Description du projet de recherche* indiquant 1) le contexte scientifique et les enjeux, 2) la ou les question(s) posées et les résultats préliminaires obtenus ; 3) les approches méthodologiques et techniques envisagées ; 4) les résultats attendus, applications potentielles, pertinence en cancérologie; 5) le plan de travail et le détail de la partie qui sera réalisée dans la période financée par le projet « Passerelle » ainsi que la transition avec le poste pérenne s'il est obtenu; 6) la valeur ajoutée du projet dans la structure d'accueil (maximum 5 000 caractères par zone de texte).
- Pour les candidats anciens lauréats Passerelle : veuillez motiver la demande de renouvellement, justifier l'évolution attendue de la candidature pour une présentation aux concours EPST en 2026, préciser l'utilisation des fonds de la part subvention obtenue précédemment et détailler les résultats des candidatures aux concours EPST en 2025.

Une zone de chargement est disponible pour fournir les preuves de sélection à un oral (4 000 caractères).

- Bibliographie* (max 25 références au format MEDLINE ; 5 000 caractères)
- Vous avez la possibilité de joindre des figures (chargement jusqu'à 5 fichiers images format jpeg, jpg, gif ou png d'une taille inférieure à 5Mo). Pensez à vérifier que l'image est lisible dans le dossier téléchargement du dossier en pdf).

Demande Financière*

Attention, la demande financière est fixe avec un total de 100 000€ incluant :

- Frais de missions (1000 caractères) : max 2000€
- Frais de fonctionnement (1000 caractères) : *consommables, réactifs, milieux, etc.*

Le montant total des frais de missions et de fonctionnement est fixé à 20 000€

- Frais de salaire (1000 caractères) : les frais de salaire sont entièrement dédiés au porteur de projet et le montant est fixé à 80 000€ maximum pour 12 mois.

Attention, il est nécessaire de justifier chaque type de frais pour pouvoir valider votre candidature

- Date souhaitée de prise d'effet de la part salaire : **comprise entre le 16 octobre 2025 et le 1^{er} février 2026.**
- Autres financements : détailler les autres soutiens financiers accordés ou en cours de demande pour le projet et/ou le salaire du candidat (3 000 caractères)

Pièces jointes (les fichiers doivent être au format pdf d'une taille inférieure à 5 Mo)

- Sont obligatoires :
 - au minimum 2 lettres de recommandation de chercheurs seniors avec lesquels le candidat a travaillé (directeur de thèse, superviseur de postdoctorat, etc.)
 - Une lettre co-signée par le directeur de l'équipe d'accueil et le directeur de la structure d'accueil si différent, qui indique :
 - ✓ L'engagement de la structure d'accueil à présenter le candidat aux concours de recrutement des chercheurs par un EPST.

² Pour plus d'information voir <https://www.icrpartnership.org/cso>

- ✓ L'engagement de la structure d'accueil à l'attribution de locaux et de moyens (à préciser) au candidat pour lui permettre de mettre en œuvre son projet de recherche pendant la durée du financement Passerelle, puis en cas de recrutement.
 - ✓ La stratégie de préparation du candidat par l'équipe d'accueil aux concours envisagés
 - ✓ La plus-value de l'intégration pérenne du candidat pour l'équipe d'accueil ainsi que la place envisagée du candidat dans l'organigramme.
- Vous pouvez ajouter 2 autres documents que vous jugerez utiles à l'évaluation de votre demande

Fiche résumé grand public (page à remplir obligatoirement en français)

Texte de vulgarisation scientifique accessible au grand public, publiable sur tout support de communication.

- Titre de projet vulgarisé publiable sur tout support de communication* (140 caractères)
- En donnant le contexte national et international, quels sont les grands enjeux scientifiques et médicaux dans lesquels votre projet s'inscrit ? * (1000 caractères)
- Quels sont les résultats préliminaires, issus ou non de votre laboratoire, qui guident votre projet ? * (400 caractères)
- Quels sont les objectifs de votre travail de recherche et comment procéderez-vous pour les atteindre (préciser les innovations technologiques utilisées si pertinent) ? * (1000 caractères)
- Projetez-vous sur le long terme, votre projet devrait contribuer à... : * (plusieurs choix possibles)
- Quelles nouvelles recherches pourraient découler de votre projet ? * (400 caractères)
- Comment percevez-vous le rôle de la Fondation ARC dans le soutien des travaux de recherche en cancérologie en France ? * (500 caractères)
- Toute(s) information(s) supplémentaire(s) que vous souhaiteriez partager (facultatif) (500 caractères)

Validation du dossier (soumission)

- Validation finale du dossier

Attention : Les vérifications d'erreurs sur la saisie des champs sont calculées au moment de la soumission finale du dossier. Le dossier de candidature ne sera pris en compte qu'une fois soumis par le candidat.

ANNEXE A JOINDRE AU DOSSIER AU PLUS TARD LE 01/09/2025

Lettre d'engagement du responsable du laboratoire et de l'organisme gestionnaire de la subvention indiquant la possibilité de gérer le salaire du candidat pendant une année dans le cadre de la législation en vigueur.

Annexe obligatoire pour la validation de la candidature (cf trame page suivante)



Engagement anticipé du laboratoire d'accueil et de l'organisme employeur pour la mise en place du financement en cas de sélection à un soutien financier Fondation ARC « Passerelle 2025 »

Bénéficiaire :

Nom et Prénom :

Titre du projet de recherche :

.....

.....

Date de début du financement demandé (entre le 16/01/2025 et le 01/02/2026) :

Directeur de l'équipe d'accueil

Nom et Prénom du directeur d'équipe :

Email du directeur d'équipe :

Laboratoire d'accueil :

Je soussigné(e), en qualité de directeur de l'équipe d'accueil, m'engage, si le financement « Passerelle » est accordé et si le coût réel du CDD géré par l'organisme-employeur excède le montant maximum alloué par la Fondation ARC, à prendre en charge la différence via un ou des cofinancements. En absence de cofinancements possibles, je suis informé qu'une réduction de la durée du contrat sera appliquée pour respecter le montant maximum alloué.

Signature du Directeur de l'équipe :

Fait à :

Date :

Signature :



Organisme employeur choisi pour la gestion du financement

Nom et adresse de l'organisme employeur :

.....

Nom et prénom de la personne responsable :

Email :

Je soussigné(e) [Personne responsable].....,

[Fonction]

certifie que si le financement « Passerelle » est accordé à [Bénéficiaire].....,

[L'organisme employeur]..... :

- Accepte de gérer le salaire du candidat pendant une année dans le cadre de la législation en vigueur.
- Accepte d'assurer la gestion de ce financement en respectant le montant maximum alloué de 80 000€ pour le salaire correspondant à une durée maximale de 12 mois.
- L'organisme employeur s'engage à ne pas prélever de frais de gestion ou de frais d'hébergement sur les versements de la Fondation ARC.
- L'Organisme Employeur indique ci-dessous le coût réel du contrat pour 12 mois (salaire brut et éléments de salaire s'y rattachant directement selon les barèmes en vigueur). *Des pièces justificatives pourront vous être demandées.*

Coût certifié Organisme Employeur pour 12 mois (montant en €) : €

- Si le coût réel du contrat est inférieur à 80 000 € pour 12 mois, la différence sera remboursée à la Fondation ARC à l'établissement du compte rendu financier final.
- Si le coût réel du contrat est supérieur à 80 000 € pour 12 mois, l'organisme employeur s'engage à accepter les cofinancements apportés par le laboratoire d'accueil. A défaut de cofinancements possibles, la durée du contrat devra être réduite de manière à respecter le montant maximum alloué. Dans ce cas, merci d'indiquer la durée réduite du contrat.

Durée du contrat correspondant à un montant alloué de 80 000 € : mois

Signature de la personne responsable au sein de l'organisme employeur :

Fait à :

Date :

Signature :